

Chemin de Stevenson « Trek du Mont Lozère » 30-31 mai-1^{er} juin 2019

Nom prénom date de naissance

Adresse.....

fixe.....portable.....courriel.....

Je m'inscris au parcours Traversée Evasion Aventure

Si le parcours est complet, je choisis en solution de repli

je règle la somme de 168€ car je suis licencié « chemins d'aventure » (172€ Chèques Vacances)

je règle la somme de 180€ 168€ pour le trek et 12€ d'adhésion à « chemins d'aventure » (faire 2 chèques)

optionnel : je souhaite prendre la licence FFRP. Je règle la somme de 200€ en 2 chèques

168€ pour le trek et 32€ pour la licence Fédération Française Randonnée et l'adhésion à « chemins d'aventure »

Les chèques de 12 € et 32 € seront encaissés immédiatement afin que vous puissiez profiter de suite de l'assurance et des avantages que consent la licence (participation aux randos de l'association, réduction dans certains magasins de sport et villages vacances...). La licence vous sera envoyée par courrier. Le chèque de 168€ sera retiré fin avril.

détail du règlement (et) € en chèque € en chèques-vacances

Nous devons appliquer une majoration pour le règlement en chèques vacances : l'ANCV prend une commission de 2,5%. Cette majoration ne s'applique que sur le trek qui passe donc à 172€. Si vous réglez en chèques vacances vous serez peut être amenés à faire 2 chèques, le premier pour l'adhésion (12€) ou licence + adhésion (32€), le deuxième viendra en complément des CH VAC.

Dans la mesure du possible, je souhaite être hébergé(e) avec :

Inscription à envoyer à "chemins d'aventure" 49 rue Montesquieu 42100 St Etienne 04-77-25-23-67

Chemin de Stevenson « Trek du Mont Lozère » 30-31 mai-1^{er} juin 2019

Nom prénom date de naissance

Adresse.....

fixe.....portable.....courriel.....

Je m'inscris au parcours Traversée Evasion Aventure

Si le parcours est complet, je choisis en solution de repli

je règle la somme de 168€ car je suis licencié « chemins d'aventure » (172€ Chèques Vacances)

je règle la somme de 180€ 168€ pour le trek et 12€ d'adhésion à « chemins d'aventure » (faire 2 chèques)

optionnel : je souhaite prendre la licence FFRP. Je règle la somme de 200€ en 2 chèques :

168€ pour le trek et 32€ pour la licence Fédération Française Randonnée et l'adhésion à « chemins d'aventure »

Les chèques de 12 € et 32 € seront encaissés immédiatement afin que vous puissiez profiter de suite de l'assurance et des avantages que consent la licence (participation aux randos de l'association, réduction dans certains magasins de sport et villages vacances...). La licence vous sera envoyée par courrier. Le chèque de 168€ sera retiré fin avril.

détail du règlement (et) € en chèque € en chèques-vacances

Nous devons appliquer une majoration pour le règlement en chèques vacances : l'ANCV prend une commission de 2,5%. Cette majoration ne s'applique que sur le trek qui passe donc à 172€. Si vous réglez en chèques vacances vous serez peut être amenés à faire 2 chèques, le premier pour l'adhésion (12€) ou licence + adhésion (32€), le deuxième viendra en complément des CH VAC.

Dans la mesure du possible, je souhaite être hébergé(e) avec :

Inscription à envoyer à "chemins d'aventure" 49 rue Montesquieu 42100 St Etienne 04-77-25-23-67